



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE DU BAS-SAINT-LAURENT

Procès-verbal de la quatrième rencontre de la Régie intermunicipale qui a eu lieu le 21 novembre 2016 à 13 h dans les bureaux de la MRC de Rimouski-Neigette, situés au 23, rue de l'Évêché Ouest à Rimouski

PRÉSENCES

Michel Lagacé, préfet de la MRC de Rivière-du-Loup
Chantale Lavoie, préfet de la MRC de La Matapédia
Francis St-Pierre, préfet de la MRC de Rimouski-Neigette
André Morin, préfet de la MRC de La Matanie
Claude Brière, représentant pour la Première Nation Malécite de Viger
Bertin Denis, préfet de la MRC des Basques
Guylaine Sirois, préfet de la MRC de Témiscouata
Réginald Morissette, préfet de la MRC de La Mitis

AUTRES RESSOURCES

Jean-François Thériault, consultant, LBA Stratégies Conseils
Marcel Moreau, directeur général de la MRC de La Mitis
Luc Lavoie, directeur général, Collectif régional de développement
Nathalie Pelletier, secrétaire, Collectif régional de développement

ABSENCES MOTIVÉES

Gervais Darisse, maire de Saint-André-de-Kamouraska
Mario Lavoie, directeur général de la MRC de La Matapédia

AUTRE PRÉSENCE

Line Ross, directrice générale de la MRC de La Matanie

1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

M. Michel Lagacé souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

M. Michel Lagacé fait la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la rencontre et vérification du quorum
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 21 octobre 2016
4. Adoption des *Règles de régie interne*
5. Règlement pour la rémunération des administrateurs (discussion)
6. Résolution autorisant le transfert des parts dans le cadre du projet Nicolas-Riou
7. Roncevaux BSL inc. : ouverture de compte
 - 7.1. Choix de l'institution financière
 - 7.2. Signataires des effets bancaires
8. Le visuel de la Régie
 - 8.1. Le logo
 - 8.2. L'enseigne extérieure
9. Adoption du budget de la Régie
10. État des lieux du projet Roncevaux
 - 10.1. Prêt à long terme du projet Roncevaux (discussion)
11. État des lieux du projet Nicolas-Riou
12. Divers
 - 12.1 ...
 - 12.2 ...
 - 12.3 ...
13. Date et lieu de la prochaine rencontre
14. Levée de l'assemblée

Sur une proposition de Mme Guylaine Sirois, appuyée par Mme Chantale Lavoie, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité en laissant le point « Divers » ouvert.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 OCTOBRE 2016

M. Michel Lagacé fait un bref retour sur le procès-verbal de la rencontre du 21 octobre dernier. En suivi au procès-verbal, M. Lagacé mentionne qu'en ce qui a trait au projet avec la Régie-GÎM, la rencontre qui devait avoir lieu sera finalement au début décembre. Une première rencontre sera avec les membres de l'exécutif et une deuxième avec l'ensemble des membres afin de voir comment le projet est perçu.

Sur une proposition de Mme Chantale Lavoie, appuyée par Mme Guylaine Sirois, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 21 octobre 2016 tel que rédigé.

4. ADOPTION DES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

Les membres du comité ont préalablement lu le projet des *Règles de régie interne*. M. Michel Lagacé fait un bref retour sur chacun des points des *Règles*.

Sur une proposition de M. André Morin, appuyée par M. Francis St-Pierre, il est unanimement résolu d'adopter les *Règles de régie interne* de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent.

5. RÈGLEMENT POUR LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS (DISCUSSION)

Cet aspect n'a pas été traité dans le cadre des *Règles de régie interne*. M. Jean-François Thériault informe les membres que la rémunération peut prendre la forme de jetons de

présence, qu'il peut y avoir de la rémunération pour ceux qui occupent des postes à l'exécutif étant donné la plus grande charge de travail et d'obligations, etc.

Il souligne également que la politique qui avait été convenue avec Énergie Éolienne Bas-Saint-Laurent (EEBSL) peut être transférée dans la Régie, ou encore, une rémunération des administrateurs peut être déterminée. Il donne des explications à l'égard des dépenses (frais de déplacement, de repas, d'hébergement, etc.).

Sur une proposition de M. Francis St-Pierre, appuyée par M. Claude Brière, il est unanimement résolu de donner le mandat au comité exécutif de déterminer les paramètres en ce qui a trait aux frais de déplacement, frais encourus, rémunération, etc., et d'en faire une proposition aux membres de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent.

6. RÉSOLUTION AUTORISANT LE TRANSFERT DES PARTS DANS LE CADRE DU PROJET NICOLAS-RIOU

***ATTENDU QUE** le Gouvernement du Québec a adopté le 6 novembre 2013 un décret portant le numéro 1149-2013 et visant l'acquisition d'énergie éolienne provenant d'un bloc de 450 mégawatts (MW) qui seront générés par des projets communautaires, pour lesquels Hydro-Québec Distribution (le « **Distributeur** ») a lancé l'Appel d'offres A/O 2013-01 le 18 décembre 2013 (l'« **Appel d'offres** »);*

***ATTENDU QUE** les Municipalités régionales de comté de KAMOURASKA, RIVIÈRE-DU-LOUP, TÉMISCOUATA, Les BASQUES, RIMOUSKI-NEIGETTE, La MITIS, La MATAPÉDIA et La MATANIE (les « **MRC-BSL** »), ainsi que la PREMIÈRE NATION MALÉCITE DE VIGER (PNMV), ont décidé de se regrouper en tant que partenaires du milieu local au sein d'une société en nom collectif appelée ÉNERGIE ÉOLIENNE BAS-SAINT-LAURENT, s.e.n.c (l'« **ÉÉBSL** ») créée le 6 juin 2014 afin d'investir collectivement dans un ou des projet(s) de parc(s) éolien(s) régional(aux) sur le territoire des MRC-BSL et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;*

***ATTENDU QUE** les Municipalités régionales de comté de la HAUTE-GASPÉSIE, CÔTE-DE-GASPÉ, ROCHER-PERCÉ, BONAVENTURE, AVIGNON et l'agglomération des ÎLES-DE-LA-MADELEINE (l'« **MRC-GÎM** ») se sont regroupés sous le nom de RÉGIE intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (l'« **RÉGIE** »), afin d'investir dans un ou des projets de parcs éoliens sur le territoire de l'une ou l'autre ou de certaines des MRC-GÎM ou ailleurs au Québec;*

***ATTENDU QUE** ÉÉBSL et la RÉGIE (les « **Partenaires publics** ») ont convenu de coordonner leurs actions individuelles, au moyen d'une coentreprise, en vue de répondre à l'Appel d'offres et d'investir dans un ou des projets de parcs éoliens sur le territoire de l'une ou l'autre ou de certaines des MRC-BSL et des MRC-GÎM (collectivement, les « **MRC** »);*

***ATTENDU QUE** les Partenaires publics se sont associés avec EDF EN Canada dans le cadre de l'Appel d'offres pour le dépôt d'une soumission relativement au projet de parc éolien « **Nicolas-Riou** » d'une capacité de 224,2 MW situé dans les Municipalités régionales de*

comté des Basques et de Rimouski-Neigette et dont la mise en service est prévue pour le 1^{er} décembre 2017 (le « **Projet** »);

ATTENDU QUE Parc Éolien Nicolas-Riou Commandité inc. (le « **Commandité** »), ÉÉBSL, RÉGIE et EEN CA Nicolas-Riou S.E.C. ont constitué Parc Éolien Nicolas-Riou S.E.C. (la « **Société** ») dans le but de développer, financer, construire, gérer et exploiter le Projet;

ATTENDU QUE la Société, représentée par le Commandité, et le Distributeur ont conclu un contrat d'approvisionnement en électricité en date du 13 février 2015, relativement à la vente d'électricité du Projet par la Société au Distributeur;

ATTENDU QU'au cours d'une réorganisation de la structure de détention de la Société (la « **Réorganisation** »), la totalité des parts détenues par ÉÉBSL dans la Société et la totalité des actions détenues par ÉÉBSL dans le Commandité seront transférées à la Régie intermunicipale de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent (« **Régie BSL** ») (le « **Transfert à la Régie** »);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bertin Denis, appuyé par Mme Chantale Lavoie et unanimement résolu que cette assemblée :

Convention de transfert

Autorise la conclusion d'une convention de transfert (la « **Convention de transfert** ») devant intervenir entre ÉÉBSL et Régie BSL, aux termes de laquelle ÉÉBSL transfère à Régie BSL la totalité des Parts de catégorie A et B de la Société qu'elle détient au moment du transfert, ainsi que 33 333 actions ordinaires du Commandité, conformément à l'article 3 de la convention de société en commandite conclue en date du 11 février 2015 entre, inter alios, les Partenaires publics et le Commandité (la « **Convention de société en commandite** »), le tout selon les modalités et conditions prévues à la Convention de transfert;

Autorisation de signer

Autorise monsieur Michel Lagacé (le « **Signataire autorisé** ») à signer, pour et au nom de Régie BSL, la Convention de transfert dans sa forme finale avec les modifications qu'il jugera appropriées et tous les documents accessoires à intervenir quant à la Convention de transfert ou autrement requis dans le cadre du financement du Projet de même que tous les autres documents pouvant être requis ou opportuns pour donner effet à la présente résolution, au financement du Projet ou à la Réorganisation.

Autorisation générale

Le Signataire autorisé reçoit l'autorisation et la directive de négociier, de finaliser, de signer et de remettre, pour le compte de Régie BSL, tous les documents, conventions, autorisations, attestations ou autres instruments et de prendre toute autre mesure que ce Signataire autorisé peut, à son seul gré, juger souhaitable afin de mener à terme l'opération prévue par la présente résolution, ce jugement étant attesté de façon concluante par la signature et la remise, par ce Signataire autorisé,

de ces documents, conventions, autorisations, attestations ou autres instruments et par la prise de cette mesure.

7. RONCEVAUX BSL INC. : OUVERTURE DE COMPTE

7.1. CHOIX DE L'INSTITUTION FINANCIÈRE ET 7.2 SIGNATAIRES DES EFFETS BANCAIRES

Sur une proposition de M. André Morin, appuyée par M. Claude Brière, il est unanimement résolu de choisir la **Banque Nationale** comme institution financière et de nommer les personnes suivantes comme signataires : les signataires élus, membres officiers, sont Mme Guylaine Sirois et/ou M. Michel Lagacé et les signataires administratifs sont M. Luc Lavoie, secrétaire-trésorier de la Régie ainsi que, le cas échéant, Mme Anne Delisle, responsable des finances au CRD BSL, et ce, pour tous les effets bancaires, documents bancaires et/ou transferts bancaires. Il est convenu, dans tous les cas, que deux signatures sur quatre soient nécessaires et qu'en tout temps, ce doit être la signature d'une personne élue et d'une personne au niveau administratif.

8. LE VISUEL DE LA RÉGIE

8.1. LE LOGO

Sur une proposition de M. Bertin Denis, appuyée par Mme Guylaine Sirois, il est unanimement résolu de conserver le même logo que pour Énergie Éolienne Bas-Saint-Laurent, mais d'en modifier le nom.

8.2. L'ENSEIGNE EXTÉRIEURE

M. Luc Lavoie informe les membres qu'il a communiqué avec Gagnon Image afin d'obtenir une soumission pour la création d'une nouvelle enseigne extérieure sur laquelle toutes les instances présentes au CRD y seront représentées (CRD, RIEBSL, COSMOSS, Travail de rue, L'APPUI).

Sur une proposition de Mme Guylaine Sirois, appuyée par M. André Morin, il est unanimement résolu d'accepter de mettre la Régie en évidence sur l'enseigne extérieure et du même coup de penser à faire mettre nos logos EEBSL et RIEBSL sur les sites de nos partenaires privés.

9. ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE

M. Luc Lavoie présente le budget d'opération de la Régie. M. Marcel Moreau suggère de faire une présentation plus simple, format budget de caisse, pour le présenter aux gens moins habitués à ce type de budget.

Sur une proposition de M. Réginald Morissette, appuyée par M. André Morin, il est unanimement résolu d'adopter le budget de la Régie de la prochaine année.

10. ÉTAT DES LIEUX DU PROJET RONCEVAUX

M. Jean-François Thériault informe les membres sur les points suivants :

- En date de jeudi dernier (17 novembre), 100 % des éoliennes étaient montées.
- Une première éolienne tourne.
- GE a respecté ses délais.

- Le 6 décembre prochain, il y aura une visite du chantier.
- Au 1^{er} décembre, 100 % des éoliennes seront fonctionnelles, mais le contrat en exige 80 % pour cette date.
- Roncevaux inaugurera le parc au printemps ou à l'été.

10.1. PRÊT À LONG TERME DU PROJET RONCEVAUX (DISCUSSION)

M. Michel Lagacé cède la parole à M. Jean-François Thériault qui présente différents scénarios : soit un prêt pour chaque projet ou un seul pour les deux projets. Dans ce dernier cas, l'emprunt serait fait en 2018, et idéalement sur une période de 23 ans. M. Thériault sensibilise les membres au fait qu'il est nécessaire de considérer la période des revenus entrant impliquant ainsi qu'il faut avoir remboursé le total de l'emprunt avant la fin de la réception de revenus. Le plus gros impact à considérer est le flux monétaire puisque deux emprunts impliqueraient plus d'argent à déboursier qu'un seul en considérant l'intérêt à payer dans un cas ou dans l'autre.

11. ÉTAT DES LIEUX DU PROJET NICOLAS-RIOU

M. Jean-François Thériault informe également les membres sur les points suivants :

- 49 bases sur 65 sont faites.
- Le responsable souhaite avoir coulé les 65 bases avant la fermeture du chantier pour l'hiver.
- Les sous-traitants seront avisés de ne plus passer par Saint-Épiphane.
- Il y aura une rencontre avec les communautés locales le 30 novembre (Saint-Jean-de-Dieu et Sainte-Françoise).
- La venue de travailleurs de l'extérieur a des retombées locales de l'ordre de 700 000 \$. Pour le Bas-Saint-Laurent, on parle de retombées de 10 M\$ (Basques, Rimouski et Rivière-du-Loup).
- Les chemins sont terminés.
- Le projet avance très bien.
- Mme Catherine Thomas est de retour pour le suivi du projet et Mme Nathalie Jouanneau restera pour la gestion du litige avec le Club Appalaches.
- Le 7 décembre, il y aura une rencontre avec le conseil d'administration de Nicolas-Riou à Montréal.
- Il y aura bientôt une demande d'apport. Comme il y a beaucoup plus de choses de fait par rapport à l'échéancier, la demande risque d'être plus élevée, mais sera évidemment moins élevée au printemps.

M. Francis St-Pierre demande si la Table des maires et les actionnaires pouvaient aller visiter le chantier. Les membres sont d'accord pour que M. Lagacé discute de cet aspect lors de la rencontre du 7 décembre.

12. DIVERS

Aucun point n'a été ajouté.

13. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La date et le lieu de la prochaine rencontre seront déterminés ultérieurement.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus de point à l'ordre du jour, il est proposé par M. Francis St-Pierre et appuyé par M. André Morin et unanimement résolu de lever la séance à 14 h 15.



Michel Lagacé
Président



Luc Lavoie
Secrétaire-trésorier